

Le 16 septembre 2013

Chers membres,

Vous êtes invités à voter sur une importante convention qui aura une incidence sur l'avenir de notre profession. Nombre d'entre vous ont déjà voté, à l'échelle provinciale, en faveur de l'adhésion au nouveau titre de comptable professionnel agréé (CPA). Nous vous demandons aujourd'hui d'approuver l'adhésion de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) à la nouvelle organisation nationale de la profession.

Le 8 octobre 2013, CGA-Canada tiendra une assemblée générale extraordinaire de ses membres en vue de faire approuver la convention d'intégration entre CGA-Canada et les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les membres qui ne pourront pas assister à cette assemblée peuvent s'y faire représenter en enregistrant leur procuration en ligne du 16 septembre au 7 octobre 2013 ou en faisant parvenir une copie papier de la procuration à CGA-Canada conformément aux dispositions de l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

La convention d'intégration a été approuvée le 14 septembre 2013 par le conseil d'administration de CGA-Canada et le conseil d'affiliation de CGA-Canada, lequel se compose de délégués avec droit de vote de tous les territoires et provinces du Canada ainsi que de délégués avec droit de vote de nos associations affiliées à l'étranger. Afin d'intégrer ses activités à celles de CPA Canada et de commencer à fournir à ses membres participant à l'unification les avantages et services offerts par CPA Canada, CGA-Canada tient actuellement un vote national auprès des membres conformément au Règlement intérieur de CGA-Canada.

Comme l'unification de la profession comptable canadienne progresse rapidement, il est essentiel que les CGA de partout au Canada expriment leur intérêt à faire partie de la profession de CPA en se prononçant dans le cadre de ce vote important. Après deux ans de consultation auprès des membres et d'autres parties prenantes, CGA-Canada croit fermement que l'unification est la décision qui sert le mieux la profession. Nous demandons aujourd'hui aux membres de CGA-Canada d'approuver la convention, puisque cette dernière permettra à l'Association d'unifier ses activités et celles de CPA Canada au moyen du transfert des actifs et passifs de CGA-Canada et de l'intégration de ses activités, ce qui aura pour effet :

- de permettre à CGA-Canada de soutenir ses organisations provinciales d'origine et de représenter les intérêts de tous les CGA dans la définition des orientations et directives de CPA Canada;
- de permettre aux membres de CGA-Canada participant à l'unification de jouir des avantages dont bénéficient les membres de CPA Canada;
- de faciliter la prise de mesures qui permettraient aux CGA des associations qui ne souscrivent pas actuellement au projet d'unification d'adhérer à la profession de CPA s'ils le désirent.

(... verso)

Les CGA appuient l'unification

Le conseil d'administration de CGA-Canada a été guidé par l'appui marqué des CGA au projet d'unification. Dans tous les territoires et provinces où le projet a été soumis à un vote officiel ou à une consultation des membres, c'est-à-dire en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon et dans les Territoires-du-Nord-Ouest, les membres se sont montrés massivement en faveur de l'unification. Au Québec, l'unification est déjà chose faite. Au final, des organisations comptables représentant presque 90 % de tous les professionnels comptables du Canada souscrivent déjà au projet d'unification.

Les raisons pour lesquelles nous vous demandons de voter

En août, CGA-Canada a déclenché un vote sur le Règlement intérieur pour permettre au conseil d'administration d'envisager la conclusion d'une convention d'intégration avec CPA Canada, si les conditions d'une telle convention étaient avantageuses. Cette décision était motivée par le fait que 10 des 12 organisations provinciales et territoriales de CGA avaient déjà convenu d'adhérer à l'unification ou étaient en pourparlers d'unification sous la bannière CPA.

La modification proposée a été approuvée par 62 % des membres, ce qui n'était pas suffisant pour atteindre les 66,7 % exigés par le Règlement intérieur pour son adoption. Par conséquent, la modification proposée n'a pas été adoptée. C'est pourquoi CGA-Canada organise une assemblée générale extraordinaire en vue de faire approuver une convention d'intégration visant l'adhésion de sa personne morale à l'unification, en vertu de l'article 7.04 actuel du Règlement intérieur.

Un engagement envers tous les CGA

Le conseil d'administration de CGA-Canada demeure également engagé à répondre aux besoins des membres de l'Ontario et du Manitoba, les deux seules provinces qui demeurent pour le moment à l'écart des pourparlers d'unification. Au fur et à mesure que progresseront les négociations, CGA-Canada continuera à représenter les intérêts de tous les CGA de toutes les provinces et explorera des options pour permettre à tous les CGA de participer à l'unification, s'ils le désirent. Nous estimons qu'il est dans le meilleur intérêt des CGA de l'Ontario et du Manitoba d'appuyer la convention d'intégration afin que les CGA aient voix au chapitre dans les décisions des CPA portant sur les politiques nationales et sur diverses questions clés telles que l'agrément, la formation et la réglementation.

Quelle que soit la situation dans votre province, et même si vous vous êtes déjà prononcés sur le projet d'unification à l'échelle provinciale, il est essentiel que vous exprimiez votre opinion à l'échelle nationale pour veiller à ce que CGA-Canada puisse promouvoir vos intérêts dans l'édification de la nouvelle profession.

Nous encourageons les membres à lire le document d'information et le résumé de la convention d'intégration qui se trouvent ci-joint, et à assister à l'assemblée générale extraordinaire ou à se faire représenter par procuration en suivant les instructions fournies. Les membres peuvent aussi consulter la version intégrale de la convention proposée, après s'être engagés à en respecter le caractère confidentiel, en se rendant sur le site créé pour l'enregistrement des procurations en ligne.

Le président du conseil de CGA-Canada
Patrick Keller, FCGA

Le président et chef de la direction de CGA-Canada
Anthony Ariganello, CPA (DE), FCGA